

# REGLEMENT DE LA CYELLES RUN 2020

## ARTICLE 1 - Principe

Le challenge « Cyelles RUN 2020 » est une action solidaire à but caritatif. Tout le monde peut y participer ! Vous avez le possibilité de choisir entre trois courses à effectuer sur vos terrains favoris en marchant ou en courant.

Les dons seront récoltés par l'association CY et Elles au profit d'UNICEF qui est l'oeuvre phare que nous soutenons dans **notre Grand Projet** du Marathon des Sables 2021. <https://cyelles.fr/dossier-de-presentation-marathon-de-sables/>

**Date** : Du 1er juillet 2020 à 06 heures au 5 juillet 2020 à 19 heures.

**Distance** : 3km, 5km ou 10km.

En solo ou en équipes, n'oubliez pas de réunir vos amis !

## ARTICLE 2 - Inscription

Les inscriptions se feront à partir du mercredi 24 juin 2020 08 heures jusqu'au dimanche 5 juillet 2020 18 heures sur le site [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr)

Le montant des inscriptions varie en fonction de la course choisie : **1km = 1€**

**Des frais d'inscription et de télépaiement viendront compléter ces dons à hauteur de quelques centimes...** (30 centimes pour 3 km, 50 centimes pour 5 km, 1 euro pour 10 km). Ces frais sont dus à la société Protiming qui gère les différentes inscriptions et les classements.

Sur le 10 km, ce sont 2 € qui seront reversés à UNICEF, sur le 3 et le 5 km, ce sont 1 € qui seront reversés à UNICEF.

## ARTICLE 3 - Assurance

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Tous les participants engagent leur propre responsabilité pour tout dommage que ce soit. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie. En souscrivant à l'opération les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent de l'organisateur de l'événement toute responsabilité pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération « La Cyelles Run 2020 ».

## ARTICLE 4 - Challenge EQUIPE

Pour participer, il suffit d'inscrire le nom de votre EQUIPE lors de votre inscription.

L'équipe rassemblant le plus de participants gagnera un lot SURPRISE !

## ARTICLE 5 - Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « La Cyelles Run 2020 » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## ARTICLE 6 - CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils se sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par e-mail à l'adresse [teamcyelles@gmail.com](mailto:teamcyelles@gmail.com), ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Cy Et Elles, 31 rue Roger Vilanova 33600 PESSAC. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

## ARTICLE 7 - Des récompenses à gagner !

Grâce à nos partenaires, des récompenses seront à gagner tout au long de ce challenge !

Des récompenses pour :

- **Les premiers de chaque course (H/F)** . Nous demanderons à ces personnes un justificatif de course mentionnant le tracé, le chrono ainsi que la date de la course !
- **L'équipe la plus représentée.**

*Tout au long des cinq jours, nous vous ferons gagner des lots !!! Restez connectés sur les réseaux sociaux des Cyelles : @Cyelles elles osent tout! Et sur l'événement : La Cyelles Run*

## ARTICLE 8 Reconnaissance de l'engagement

Les participants à ce challenge attestent avoir pris connaissance de ce règlement et s'engagent à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.